

# DIAGNOSTIC AGRICOLE

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

CONVENTION DE PARTENARIAT - FÉVRIER 2021



DES PRESTATIONS CERTIFIÉES  
POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS  
CONSEIL • FORMATION • ÉTUDE • DIAGNOSTIC



### OBJECTIFS

A destination des élus et des services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, les enquêtes agricoles s'inscrivent dans la continuité du portrait présenté en 2019, dans le cadre de la fiche action n°5 de la convention de partenariat entre les 2 structures.

Ces enquêtes visent à détailler une vision représentative de l'activité et des besoins agricoles sur son territoire, pour une connaissance approfondie de ses enjeux agricoles.

Ce travail constitue pour la collectivité, un socle permettant d'engager des réflexions abouties et de définir des orientations en faveur du maintien et du développement de son agriculture. Et ce, au travers de la mise en œuvre des documents de planification territoriale et des actions d'accompagnement.

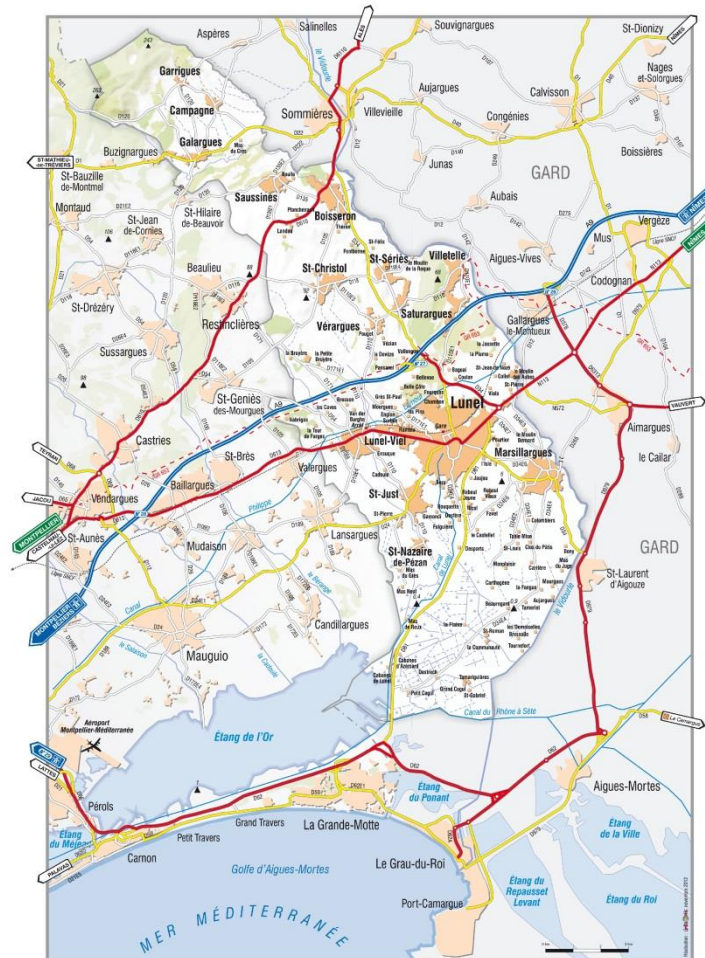
### Partenaire

Communauté de Communes du Pays de Lunel  
152 Chemin des Merles  
34400 Lunel



### Réalisation

Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Mas de Saporta - Bat A- CS 10010  
34875 Lattes Cedex



**Rédaction : Alexandre Pailhès, Relecture: Céline Brossard**  
**Février 2021**

### SOMMAIRE

<i>Mémento</i>	p. 3
<i>Méthodologie des enquêtes</i>	p. 7
<i>La dynamique agricole</i>	p.10
<i>Les pratiques agricoles</i>	p.20
<i>Fonctionnement des exploitations</i>	p.29
<i>Projets des exploitations</i>	p.37
<i>Attentes des exploitations</i>	p.44
<i>Le dispositif ERC</i>	p.47
<i>Les fiches « communes »</i>	p.50

### ABREVIATIONS

**AB** : Agriculture Biologique  
**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée  
**ATP** : Agriculteur à Titre Principal (exploitation agricole professionnelle)  
**ATS** : Agriculteur à Titre Secondaire (exploitation agricole professionnelle)  
**CFE** : Centre des Formalités des Entreprises  
**CS** : Cotisant Solidaire (exploitation agricole non professionnelle)  
**EA** : Exploitation Agricole  
**ERC** : Dispositif « Eviter Réduire Compenser »  
**ETP** : Equivalent Temps Plein  
**GDPA**: gestion dynamique des potentialités agricoles  
**HVE** : Haute Valeur Environnementale  
**IGP** : Indication Géographique Protégée  
**MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
**OTEX**: Orientation technico-économique agricole  
**PBS** : Produit Brut Standard  
**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation  
**RGA** : Recensement Général Agricole  
**RPG** : Registre Parcellaire Graphique  
**RSE** : Responsabilité Sociale des Entreprises

Nota Bene:

Tous les graphiques n'indiquant pas la source sont issus des résultats du questionnaire

# MEMENTO DU PORTRAIT

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

# MEMENTO DU PORTRAIT

## DES EXPLOITATIONS EN BAISSÉ

357 exploitations agricoles en septembre 2019, avec un tassement de la baisse depuis 2010.

## CONCENTRATION AU SUD DES EA

57% de la population agricole est concentrée sur la basse plaine, au sud de l'autoroute A9 et sur les pôles urbanisés.

## DES CHEFS D'EXPLOITATIONS VIEILLISSANTS

57% ont plus de 50 ans  
18% ont moins de 40 ans

## DES EXPLOITATIONS PRO. DE TYPE FAMILIAL

70% en individuel et le reste en sociétés  
70% de taux de professionnalisation

## 20,8 M€ DE PRODUIT BRUT STANDARD

Une production en baisse liée à la baisse du nombre d'EA

## 5% DE L'EMPLOI

485 emplois directs et à temps plein (ETP) hors emplois induits (amont et aval) répartis majoritairement au Sud du Territoire et EntreVignes au Nord

## 4 STRUCTURES COLLECTIVES

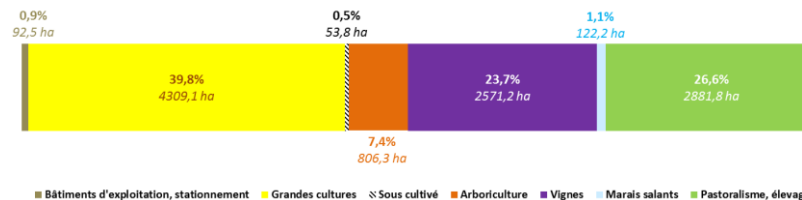
3 Coopératives viticoles : Galargues, St Christol, Vérargues  
1 Coopérative fruitière : Saint Just  
1 Station expérimentale : Marsillargues  
A noter : plusieurs stations de conditionnement

## UN TERRITOIRE A DOMINANTE AGRICOLE

68% des espaces sont agricoles  
10.840 ha

Une agriculture diversifiée :

- Viticole et pastorale au Nord
- Grandes cultures, élevage et arboricole au Sud



# MEMENTO DU PORTRAIT

## UN POTENTIEL DES TERRES REMARQUABLE

Très supérieur à la moyenne départementale (fortes réserves utiles en eau relevées et les apports de sédiments)

Potentiel renforcé sur le bassin d'expansion du Dardaillon et du Vidourle, décuplé grâce au réseau d'irrigation existant (BRL)

## TERROIRS ET SAVOIRS-FAIRE

Le terroir et les savoir-faire agricoles du Pays de Lunel bénéficient de reconnaissances par l'INAO (Institut National de la Qualité et de l'Origine). Les principales sont les suivantes :

- **9 appellations d'origine protégées (AOP)**  
*dont 5 viticoles, 3 oléicoles et 1 en élevage*
- **5 indications géographiques protégées (IGP)**  
*dont 3 viticoles et 2 en élevage*
- **2 indications géographiques (IG)**



INDICATION  
GÉOGRAPHIQUE



Fine/Eau de  
Vie de vin  
du Languedoc



Olive  
de Nîmes



Marc/Eau de  
Vie de marc  
du Languedoc



Huile  
d'Olive  
de Nîmes

Terres  
du Midi



# MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## FINALITÉ DES ENQUÊTES

Suite aux avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet de SCoT arrêté le 28 juin 2019, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a souhaité relancer la procédure de révision de son document de planification.

Parmi les observations et remarques relatives au diagnostic de territoire, il a été fait état de manques concernant le volet agricole. Afin d'en améliorer le contenu et de le compléter, il a été retenu de recenser une base de besoins agricoles individuels et collectifs.

Ainsi, ces derniers pourront être complétés et affinés lors de l'élaboration des documents de planifications plus fines, à l'échelle communale ou intercommunale (Cartes Communales, PLU et PLUi).

## UN RECENSEMENT DES BESOINS AGRICOLES

Pour mener ce recensement, un questionnaire a été diffusé auprès de 402 structures identifiées sur le territoire par la Chambre d'agriculture.

Le public ciblé incluait aussi bien les agriculteurs professionnels (à titre principal et secondaires) que les non professionnels (cotisants solidaires et statuts inférieurs).

Le contexte de la pandémie de la Covid-19 a conduit à une diffusion du questionnaire privilégiant des mesures de distanciation sociales.

Le questionnaire a donc été élaboré par la Chambre d'agriculture pour une mise en ligne et une phase d'enquête ouverte du 3 juillet au 31 août 2020.

Les premières sollicitations des structures ont pu être prioritairement réalisées par mail, SMS et courriers. Elles furent suivies d'appels téléphoniques et la tenue de deux journées de permanences physiques sur les communes de Saint Just et de Boisseron, respectivement en Mairie et à l'Espace Mistral les 30 juillet et 4 Août 2020.

Le suivi en temps réel des réponses au questionnaire a également permis d'effectuer une phase de relances continue par mail et par SMS.

## TAUX DE RETOURS ET DE RÉPONSES

A la clôture de la phase d'enquête, il a été fait état de 151 retours dont 116 réponses effectives.

Au vu des structures identifiées initialement, les taux de retours et de réponses effectives s'élèvent respectivement à 39,4% et de 30%.

## TAUX DE RETOURS ET DE RÉPONSES (suite)

Les cessations, départs en retraites, exploitants hors du territoire et refus de participation sont les éléments expliquant ce delta.

Malgré les contraintes imposées par le contexte pandémique, la diversité des moyens de diffusion mis en œuvre, a permis de d'obtenir des résultats représentatifs (à la fois quantitatifs et qualitatifs) des filières agricoles et du territoire.

Toutefois, les résultats de l'enquête développées dans ce rapport; n'illustrent que des tendances observées parmi l'échantillon. Comme l'atteste (lors du bureau communautaire) l'évocation de projets non référencés mais connus des élus locaux, ces résultats ne peuvent être considérés comme une photographie exhaustive de l'agriculture du Pays de Lunel.

## UN QUESTIONNAIRE ÉTENDU

Reposant sur 5 volets, les thématiques du questionnaire ont été volontairement au-delà des éléments relatifs aux questions d'urbanisme et fonctionnalité des exploitations agricoles.

Elles ont été étendues pour affirmer la multifonctionnalité de l'activité agricole d'une part, et d'autre part, pour intégrer davantage les enjeux environnementaux et du changement climatique en lien avec les pratiques agricoles.

Les 5 volets se déroulent de la façon suivante :

- Identification du chef d'exploitation
- Informations générales sur l'exploitation
- Spécificités et pratiques  
*Activités complémentaires, irrigation, démarches environnementales, changement climatique, patrimoine bâti, parcellaire et accessibilité, conflits d'usages*
- Les projets  
*Construction, irrigation, diversification, foncier*
- Le devenir et les priorités des exploitations

En-tête du questionnaire en ligne, juillet 2020.



La Communauté de Communes du Pays de Lunel et la Chambre d'agriculture de l'Hérault ont convenu d'engager la réalisation d'un diagnostic agricole. L'objectif est double : recenser les besoins agricoles dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et préfigurer la mise en place d'un plan stratégique agricole adapté à l'échelle du Pays de Lunel.



En tant qu'exploitant.e agricole, vous êtes directement concerné.e : les enjeux sont importants pour le devenir des exploitations et l'évolution des espaces agricoles.



Pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole au sein des futurs projets d'aménagements du SCoT et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de communes du Pays de Lunel, le diagnostic compte sur un état des lieux de l'activité agricole le plus exhaustif possible et le recensement des besoins des exploitants agricoles.



Nous le savons, votre temps est précieux. Ce questionnaire ne prendra que quelques minutes. La réalisation de ce diagnostic se fera au travers de vos réponses, c'est pourquoi votre mobilisation est essentielle. Nous vous remercions pour votre coopération.

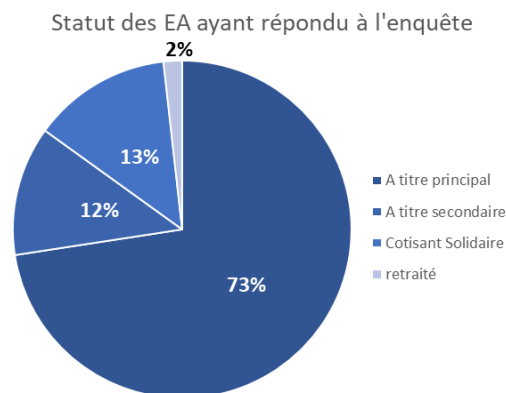
# LA DYNAMIQUE AGRICOLE

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## NATURE DES EXPLOITATIONS

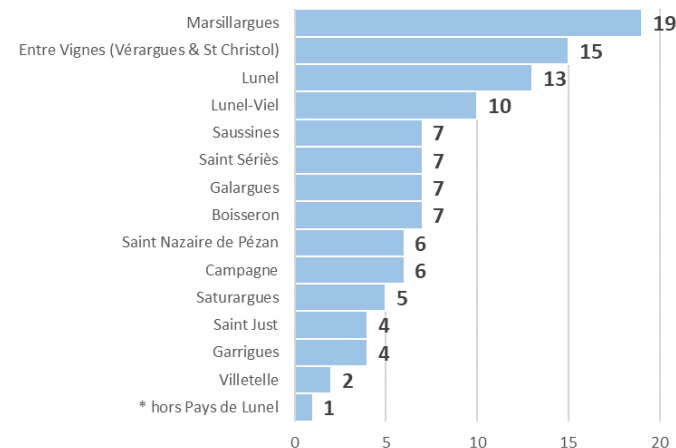
Sur les 116 réponses effectives au questionnaire adressé aux agriculteurs, il en ressort que 85% sont des exploitations professionnelles et 13% sont non professionnelles.

Ces données révèlent une surreprésentation de 15% d'agriculteurs professionnels par rapport aux estimations globales de 2019 (cf. Portrait de l'agriculture du Pays de Lunel).



Quant à la localisation des sièges d'EA, les enquêtes confirment dans des proportions assez similaires au RGA 2010, les pôles de concentration dans les communes du sud de l'A9 (Marsillargues, Lunel, Lunel-Viel). Le Nord, avec notamment Entre-Vignes et ses communes frontalières sont davantage représentés.

Siège des EA enquêtées



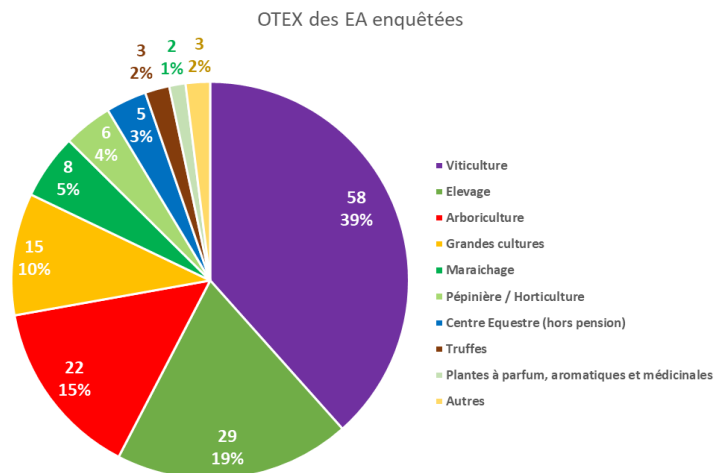
## UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

Le Pays de Lunel est caractéristique de la plaine et de la garrigue Est héraultaise.

Son agriculture se distingue par un nombre de viticulteurs certes majoritaires (39%), mais équilibré par des EA liées à l'élevage (19%), l'arboriculture (15%), aux grandes cultures (10%), ainsi qu'une part notable du maraîchage et pépinières/horticulture (9%).

Plus à la marge, les centres équestres (5%), trufficulteurs (2%) et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (1%) ne sont pas négligeables et traduisent cette diversité sur le territoire.

## UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE (suite)



## VIEILLISSEMENT DES CHEF.FE.S D'EXPLOITATIONS

D'après l'analyse des classes d'âge des exploitations enquêtées sur le Pays de Lunel, la tendance au vieillissement de la population est confirmée, mais reste à nuancer.

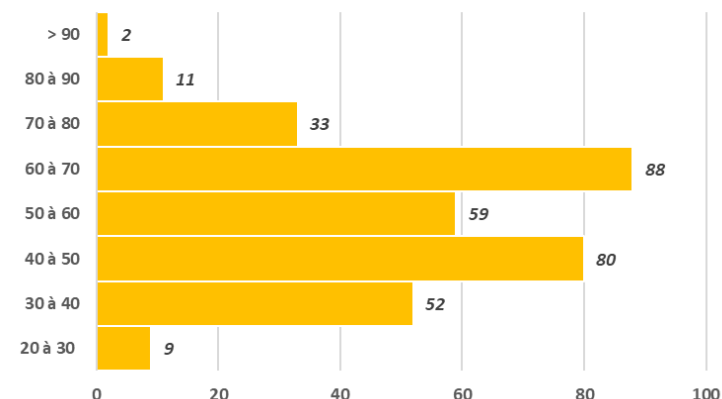
¼ ont moins de 40 ans, soit 7 points de plus que les estimations globales. Ces dernières indiquent d'ailleurs 57% pour les plus de 50 ans, alors qu'ils ne représentent que 44% des enquêtés.

Malgré un échantillon plus jeune, la question du renouvellement des générations reste d'actualité à l'horizon du SCoT.

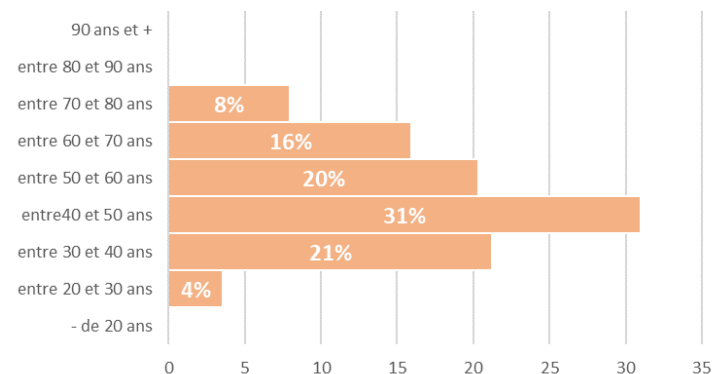
En effet, comme l'atteste les 24% ayant plus de 60 ans, la démographie agricole des chefs d'exploitations rend majeur l'enjeu de la transmission des exploitations.

### Pyramide des âges des EA sur le Pays de Lunel

source : Octagri 2019



### Répartition classe d'âge des EA

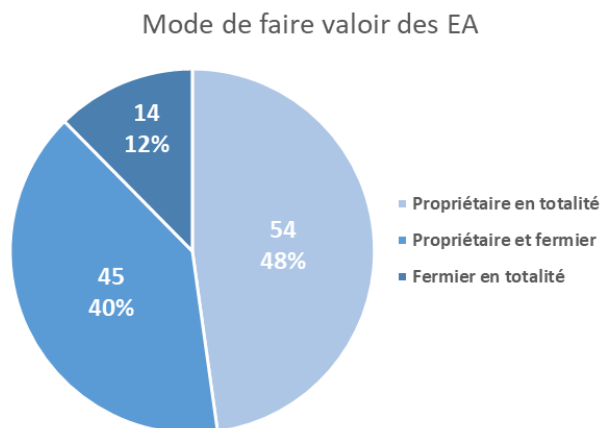


## TYPICITÉ DU FAIRE VALOIR

La répartition des modes du faire valoir révèle une tendance notable (à hauteur de 52%) des recours au fermage par les exploitations du Pays de Lunel.

Cela traduit bien la diversité culturelle du territoire, et notamment les pratiques généralement associées aux grandes cultures et à l'élevage.

Outre cette typicité, ce mode de faire-valoir met en exergue la tension du marché foncier et ses difficultés d'accès, pour les agriculteurs du territoire.

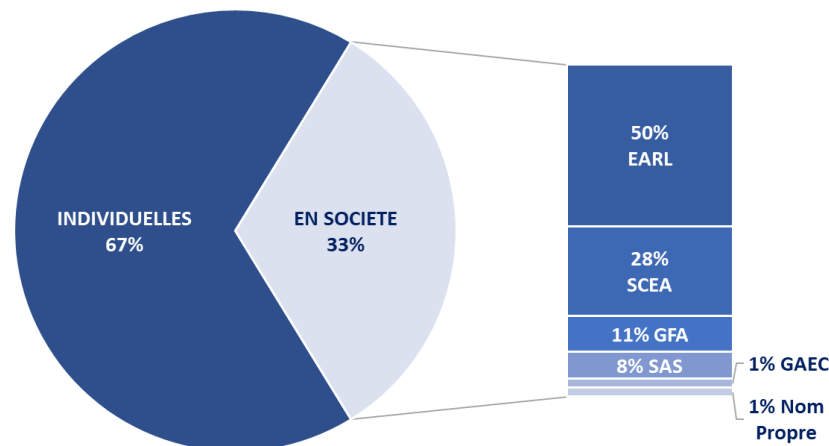


## UN MODÈLE STATUTAIRE FAMILIAL

Les enquêtes confortent l'exploitation à titre individuel comme le modèle familial dominant à hauteur de 67%.

L'essor des structures en société ne remet d'ailleurs pas en cause ce modèle professionnel familial. Au contraire, cela permet de répartir l'usage du patrimoine au sein d'une même famille et d'en optimiser la fiscalité.

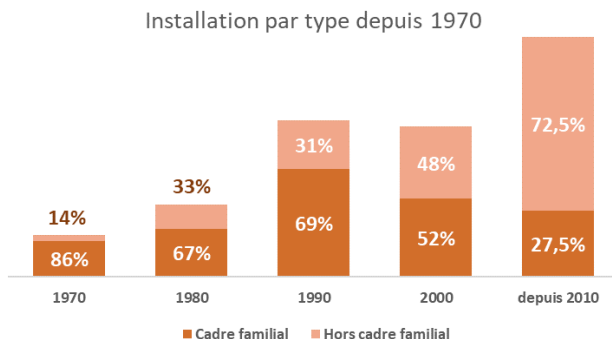
Raisons sociales des exploitations agricoles du Pays de Lunel  
enquête CA34, août 2020



## DES INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL

En hausse depuis 40 ans, ce type d'installation connaît un bon spectaculaire sur les 10 dernières années avec un taux de plus de 72%. Les transmissions d'exploitations familiales ne sont plus majoritaires depuis 2010.

Au regard de la « jeunesse » constatée de l'échantillonage des exploitations enquêtées, il convient toutefois de tempérer cette tendance.

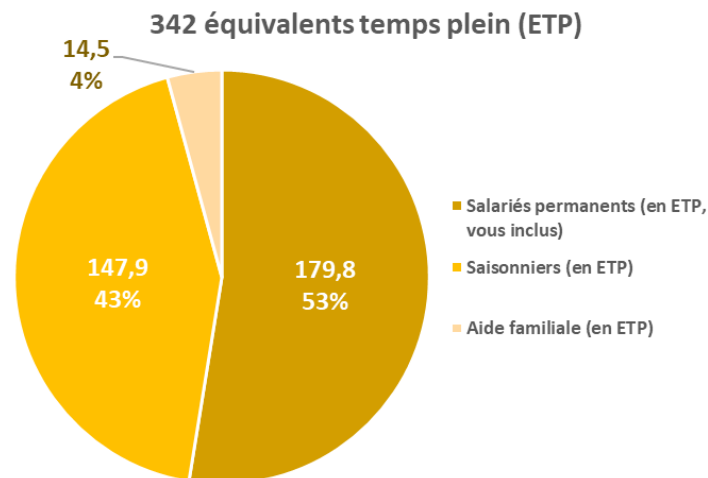


## EMPLOI AGRICOLE

Sur les 116 réponses effectives, les enquêtes dégagent 342 équivalents temps pleins.

Dans l'hypothèse représentative de l'échantillon en terme d'emploi, une exploitation agricole générerait une moyenne de

2,9 emplois directs et à temps plein. Et ce, sans tenir compte de ceux induits en amont et aval de l'activité agricole (certIFICATEURS, fournisseurs, logistique, transformation...).



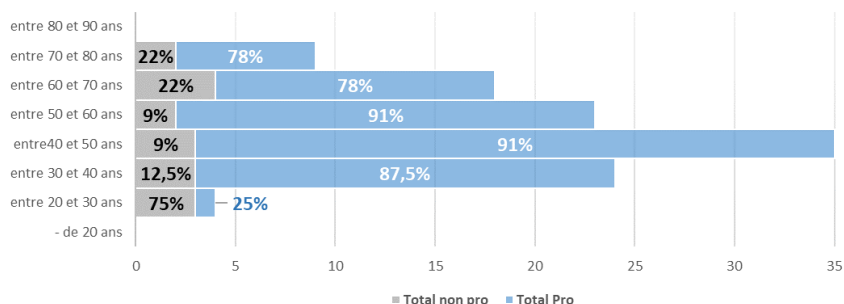
## DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

Toujours d'après les enquêtes avec une moyenne de plus de 85%, le taux de professionnalisation par classes d'âges est très significatif pour les chefs d'exploitations de plus de 30 ans.

Avant 30 ans, la part de non professionnels exerçant une activité agricole est de 75%. La progressivité des installations en agriculture, les durées de formation d'études et la pluriactivité cas expliqueraient en partie ce résultat.

## DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES (suite)

STATUT DES EA PAR CLASSE D'ÂGE



Les taux de professionnalisation restent élevés (78%) pour les plus de 60 et 70 ans, ce qui indique un maintien conséquent de l'activité agricole après l'âge légal de la retraite.

Malgré l'augmentation prévue des retraites dans le cadre de la réforme (suspendue à ce jour), les revenus des retraités agricoles restent faibles. Cette situation conduit majoritairement les chefs d'exploitations à repousser l'âge de départ à la retraite.

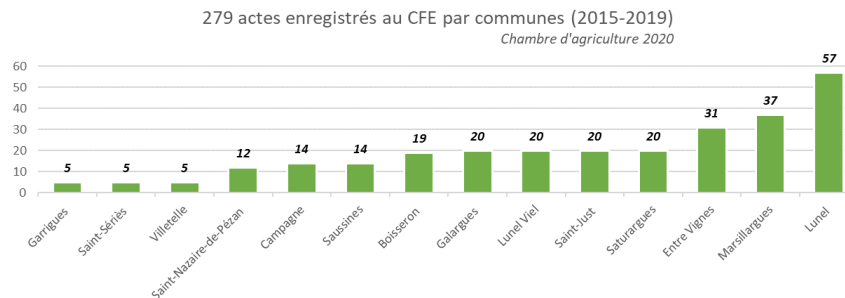
Quant à la part non professionnelle des plus de 60 ans (22%), elle répond davantage à une logique de complément de revenus, notamment grâce aux parcelles dites de « subsistance ».

Cette situation laisse présager à court et moyen termes une libération importante de foncier agricole avec un enjeu important lié à la transmission des exploitations (avec la question de la constructibilité en arrière-plan)

## LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Tout changement de statut nécessitant un enregistrement, il est proposé d'analyser sur un pas de temps de 5 ans (de 2015 à 2019) des actes enregistrés au Centre de formalité des entreprises de la Chambre d'agriculture.

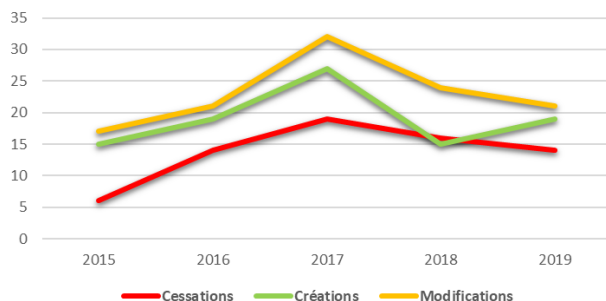
Cette donnée exhaustive, compte 279 actes sur cette période sur le territoire. Elle permet la définition de tendances de la dynamique économique agricole, sans toutefois les arrêter précisément, en raison de la difficulté de traitement des actes de « modifications » de statuts.



## LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE (suite)

Le nombre d'actes par communes est corrélé sans surprise aux communes ayant le nombre d'exploitations le plus élevé. Ainsi, les communes du « Sud » sont celles qui enregistrent le plus « d'activité », c'est-à-dire les actes de création, de modification et de cessation d'entreprise.

Nbe d'actes enregistrés au CFE (2015-2019)  
Chambre d'agriculture, 2020



L'évolution de nombre d'actes au CFE confirment la baisse du nombre d'exploitations, avec notamment des cessations qui ont plus que doublé (+133%) sur les 5 dernières années.

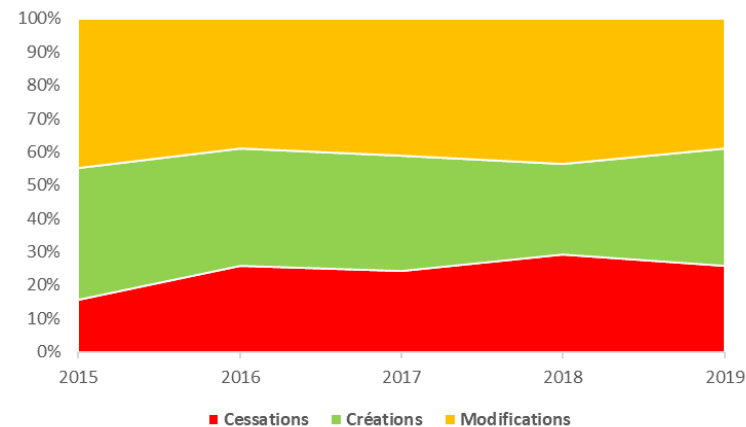
Il est cependant constaté depuis 2017, un infléchissement des actes de cessation d'activité. Cette tendance s'inscrit notamment dans le choix de repousser l'âge de la retraite pour les raisons évoquées et le maintien d'un marché viticole relativement favorable avant la pandémie.

A l'exception de l'année 2018, le solde des créations et des cessations d'exploitations agricoles est positif, contribuant ainsi au ralentissement de la baisse du nombre d'exploitations sur le Pays de Lunel.

L'analyse comparative proportionnelle des actes CFE annuels permet de lisser l'évolution de ces tendances.

La baisse du nombre d'exploitation reste observable, mais au vu de la stabilité des créations et des modifications des statuts d'exploitations agricoles, cette tendance est à pondérer.

L'augmentation des cessations s'apparente à une constante de fond, mais à un rythme plutôt lent. La transmission des exploitations demeure bien un enjeu majeur, mais à un horizon de moyen terme.



## LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Les exploitations agricoles enquêtées sont faiblement positionnées sur les activités complémentaires à l'activité agricole.

Seulement 7,8% sont engagées en agritourisme ou dans l'offre de service en travaux agricoles. L'agritourisme constitue l'activité de diversification majoritaire à 78%, permettant un complément de revenu agricole.

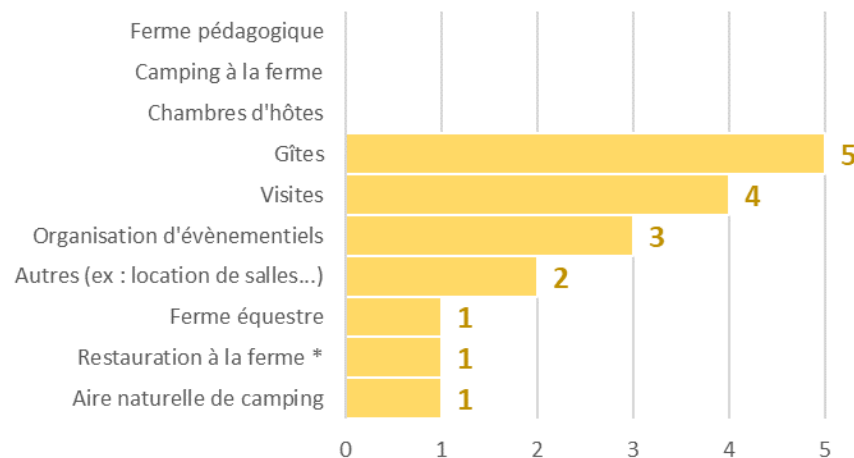
Parmi celles engagées en agritourisme, il convient de relever que la majeure partie participe à un réseau (Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France, etc...).

L'offre la plus développée sur le Pays de Lunel concerne les gîtes, l'ouverture au public pour des visites sur le siège d'exploitation et l'organisation d'évènementiels.

D'autres formes d'agritourisme sont identifiées plus à la marge, telles que la ferme équestre, la restauration à la ferme et l'offre d'aires naturelles de camping.

Au vu du déficit d'offre d'hébergement constaté lors de la candidature à la labellisation Vignobles & Découvertes « Vignobles, Vidourle, Camargue », et de la l'offre réduite des exploitations, l'agritourisme présente une piste sérieuse à développer pour l'attractivité du Pays de Lunel.

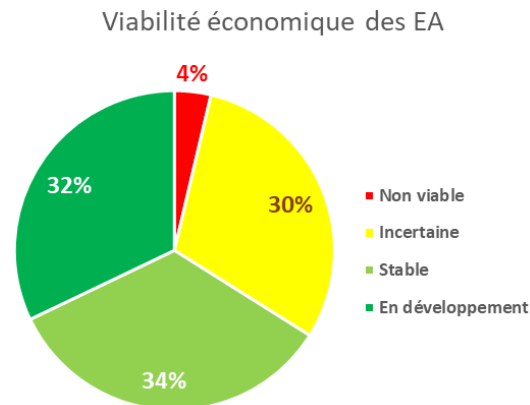
### Offre agri-touristique



## VIABILITÉ ET DEVENIR DES EXPLOITATIONS

Afin de compléter la mesure de la dynamique agricole, les exploitations agricoles ont été sollicitées sur leur appréciation de la viabilité économique et la pérennité de leur exploitation.

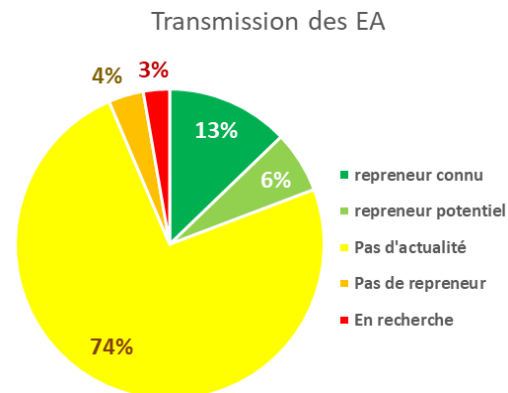
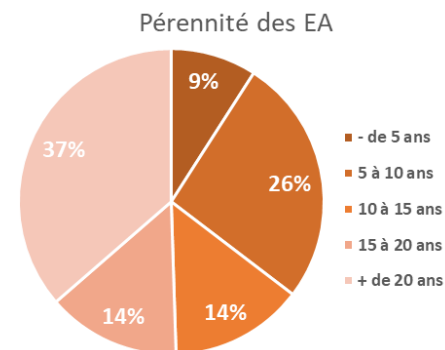
Du point de vue économique,  $\frac{2}{3}$  des exploitations considèrent leur activité agricole stable ou en développement. Le  $\frac{1}{3}$  restant estime dans sa grande majorité une situation économique incertaine, alors que 4% des exploitations déclarent être en situation critique.



Concernant l'évaluation de la pérennité de leur exploitation, 65% estiment pouvoir se projeter à un horizon supérieur ou égal à 10 ans.

26% estiment une cessation probable de leur activité agricole à court terme (d'ici 5 à 10 ans) et 9% à très court terme. Pour autant, l'enjeu de transmission de l'exploitation ne semble pas d'actualité

Ces données confirment la nécessité d'engager des mesures permettant d'assurer la transmission afin d'anticiper une baisse conséquente du nombre d'exploitants à mi-mandat du SCoT.



## CE QU'IL FAUT RETENIR

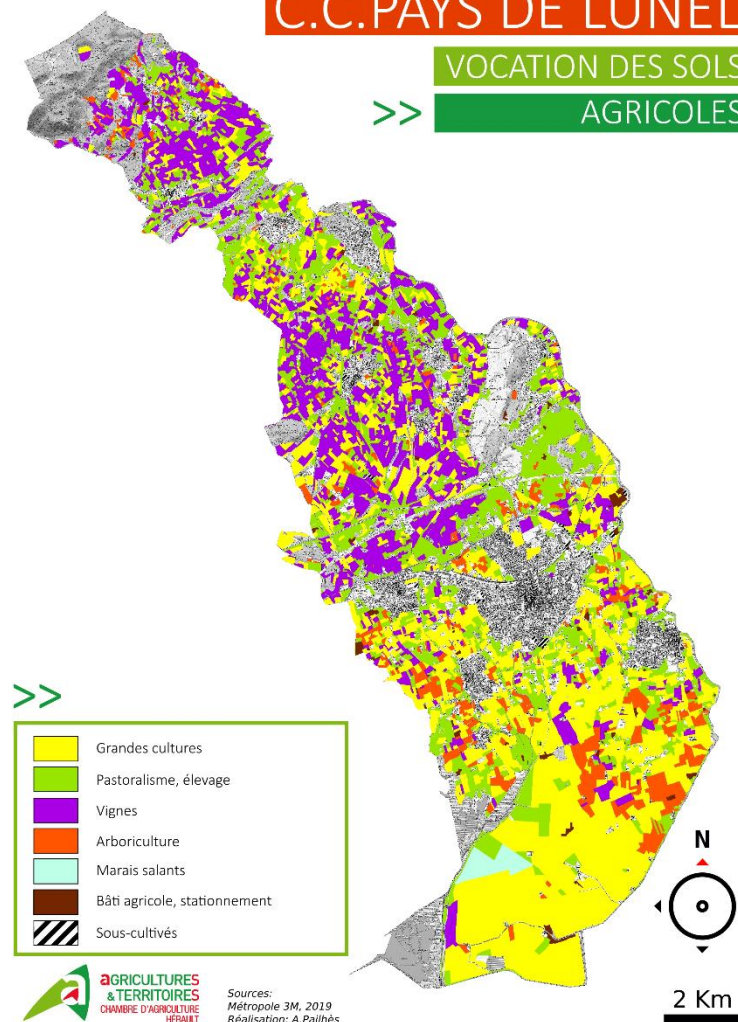
- 30% de taux de réponse pour 402 structures contactées
  - Des professionnels agricoles légèrement surreprésentés
  - Un échantillon représentatif de la diversité du territoire
- Des chefs d'exploitations vieillissants et des structures qui se maintiennent : un enjeu de transmission des exploitations
  - Les installations hors cadre familial majoritaires
  - $\frac{2}{3}$  des exploitations se considèrent viables
  - 35% envisagent une cessation d'ici 10 ans
- Le fermage : un faire-valoir représentatif de la typicité agricole du territoire et la tension du marché foncier
  - Une activité génératrice d'emploi
- Une agriculture basée sur le modèle familial
  - Un taux élevé de professionnalisation même après l'âge de départ à la retraite
- Une forte baisse du nombre d'exploitations en 5 ans...
  - ...mais avec les créations, un solde qui reste positif !
- Malgré un fort potentiel, un agritourisme peu développé (7,8%)

## C.C. PAYS DE LUNEL

VOCATION DES SOLS



AGRICOLES

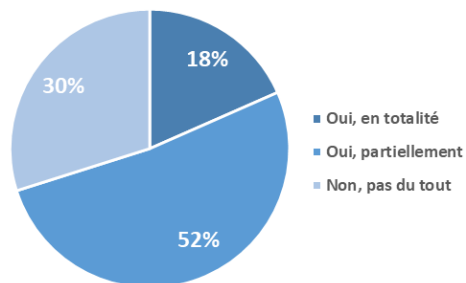


# LES PRATIQUES AGRICOLES

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## LES PRATIQUES D'IRRIGATION AGRICOLES

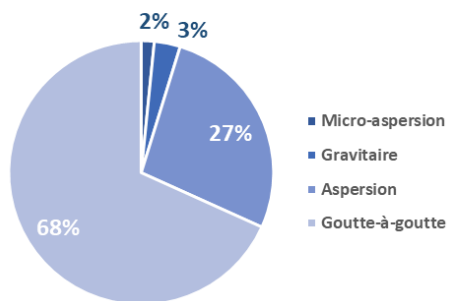
Irriguez-vous vos parcelles cultivées ?



Sur 87 exploitations ayant répondu à la thématique de l'irrigation des cultures, 70% déclarent utiliser l'eau pour leur activité.

Parmi les irrigants, les systèmes de goutte-à-goutte et d'aspersion sont ceux les plus employés dans les proportions ci-après.

Système d'irrigation principal



Depuis les années 1960, le canal du Bas Rhône Languedoc achemine l'eau du Rhône vers les départements du Gard et de l'Hérault, permettant ainsi la diversification de l'agriculture et l'alimentation des stations touristiques du littoral créées par la Mission Racine.

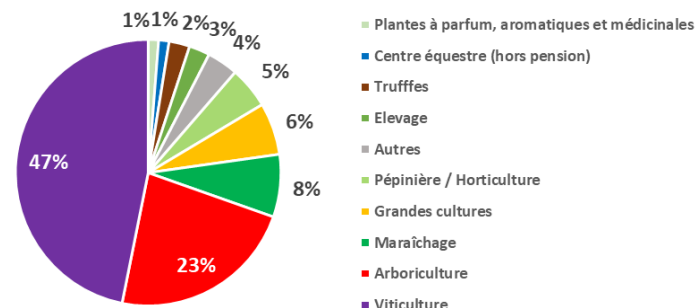
La typicité des pratiques agricoles du territoire prend sa source dans le maillage et la densité du réseau BRL. Couvrant la quasi-totalité du Pays de Lunel, le réseau constitue l'approvisionnement majeur en eau des exploitations.

Origine de l'eau utilisée pour l'irrigation



Les viticulteurs et arboriculteurs sont les plus nombreux à irriguer parmi les activités agricoles (OTEX) recensées, respectivement pour la gestion du stress hydrique et la production. Ces données ne reflètent pas la proportion de consommation d'eau par pratiques.

Part des OTEX bénéficiant de l'irrigation



## LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

A l'échelle du Pays de Lunel, les données relatives aux surfaces et aux exploitations agricoles engagées dans des démarches environnementales sont partielles et/ou concernées par le secret statistique : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) - 2020 et de l'Agence Bio - 2018.

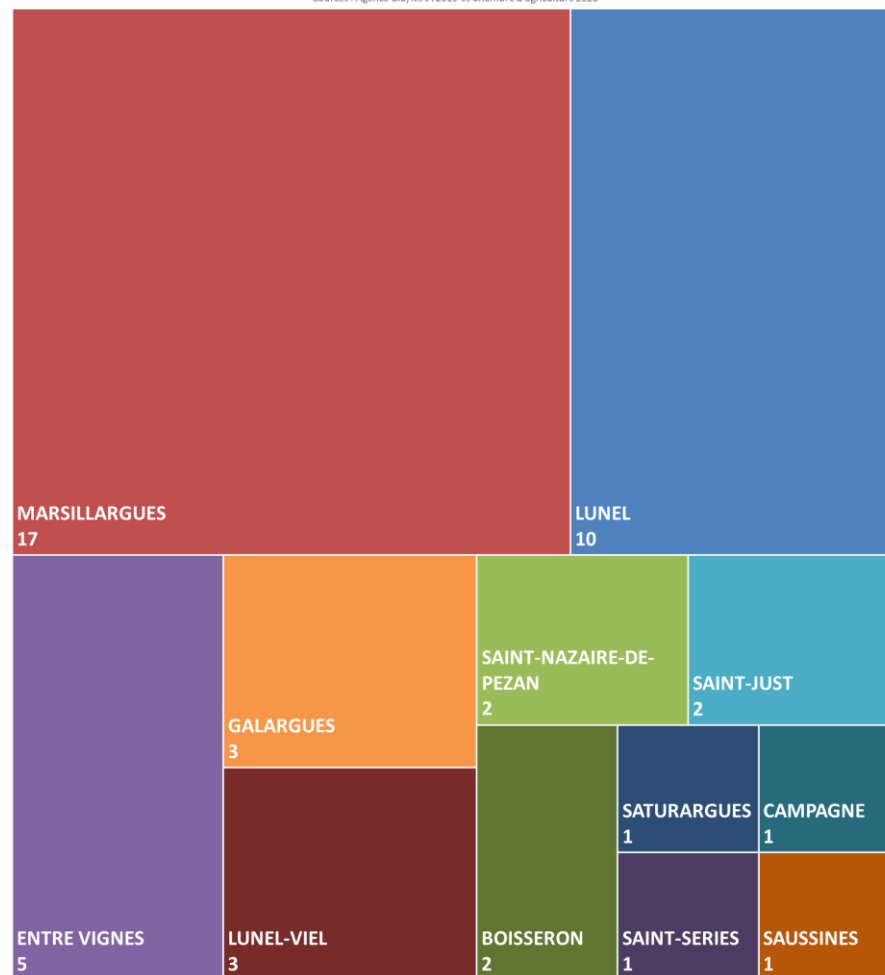
Les surfaces sont rattachées au siège d'exploitation induisant par ailleurs certains biais quant à la localisation par commune. L'analyse suivante permet de définir des tendances, mais ne se veut en aucun cas exhaustive.

Sur les 14 communes du territoire, 12 ont des exploitations (voir ci-contre) aux surfaces certifiées biologiques (AB) et/ou à haute valeur environnementale (HVE) : certifications de valorisation environnementales les plus reconnues.

Il en existe d'autres équivalentes ou plus ciblées (Terra Vitis, Vergers éco-responsables, Plante Bleue, Demeter...) ainsi que des outils d'accompagnements individuels et/ou collectifs d'exploitations tels que les mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) ou les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Afin de dessiner une représentativité cohérente, les données AB, HVE et du groupe d'agriculture raisonnée DEPHY ont été retenues pour l'analyse.

48 EA engagées dans des démarches environnementales AB, HVE et DEPHY  
Sources : Agence Bio, MAA 2019 et Chambre d'agriculture 2020



## LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (suite)

Ainsi, les communes de Lunel et de Marsillargues sont celles qui semblent regrouper le plus de surfaces engagées et aussi le plus d'exploitants agricoles. On compte 48 exploitations dont 33 en AB et 15 en agriculture raisonnée.

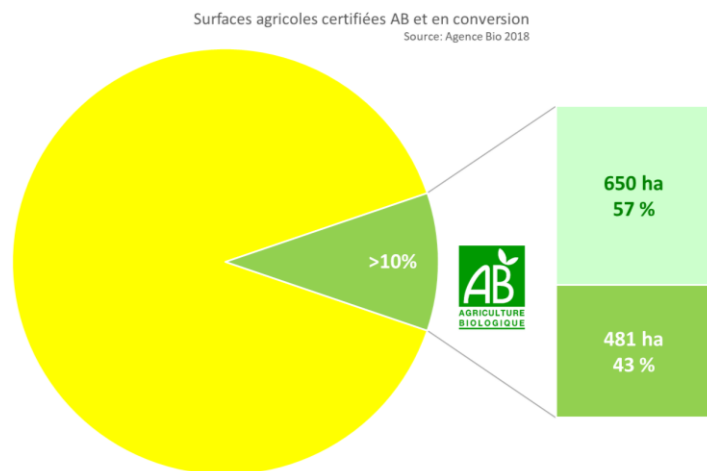
Mais ce résultat reste sous-évalué. Les données HVE de janvier 2020 n'intègrent pas les certifications des structures collectives de Cofruit d'Oc (Saint Just) et de la SICA de Mauguio, acquises au printemps 2020. Leur reconnaissance valant pour l'ensemble de leurs adhérents.

Il en est sensiblement de même pour les estimations de surfaces en agriculture biologique, du fait du secret statistique. Les données ne sont connues que lorsque le nombre d'exploitants dépasse le seuil de 3 par commune.

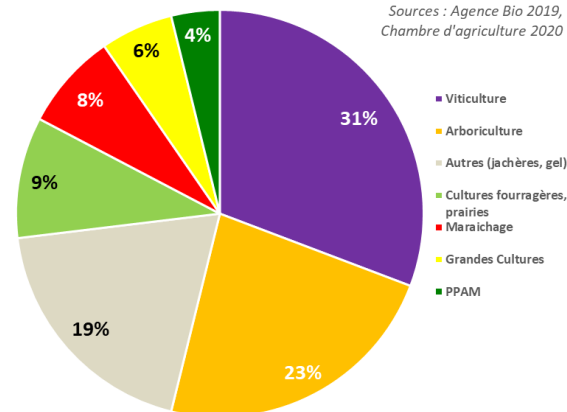
Lunel et Marsillargues sont les seules communes dont les données surfaciques sont connues pour le millésime 2018. Cela permet de considérer les surfaces en agriculture biologique à un minimum de 10% des espaces agricoles du Pays de Lunel. Soit 1130 hectares.

A ce jour, 3 communes du Pays de Lunel sont éligibles au label « Territoire Bio Engagé » : Lunel, Lunel-Viel et Marsillargues. En effet, elles comptent chacune plus de 15% de leur surface agricole utile en agriculture biologique.

La certification des parcelles AB se faisant au plus tard sur trois ans, ces 10% comprennent les terres déjà certifiées (481 ha) et celles en conversion (650 ha). Autrement dit, les surfaces certifiées en Bio vont plus que doubler d'ici 2021 pour dépasser les 1130 hectares.



Répartition par OTEX des surfaces engagées dans une démarche environnementale  
Sources : Agence Bio 2019, Chambre d'agriculture 2020



## LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (suite)

Parmi les OTEX engagées dans des pratiques environnementales, la viticulture est celle qui a quantitativement le plus de surfaces (31%), suivi de l'arboriculture et des terres en conversion.

Les secteurs classés en Natura2000 sont en grande partie gérés par l'activité agricole. Il est à noter que les pratiques d'élevage traditionnelles extensives bénéficient de la validation environnementale du SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or). Notamment dans le cadre de ses actions de gestion globale de l'eau, de la biodiversité et du risque inondation.

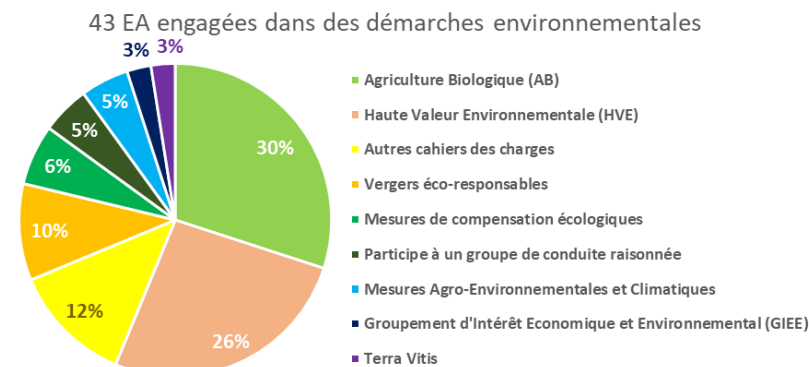
Le Bassin de l'Or dont une partie concerne le Pays de Lunel, peut compter sur un linéaire de 18 km de haies, (réservoirs de biodiversité), implantés sur les ses espaces agricoles et entretenus par les agriculteurs.

Avec ses sites de biodiversité, la station expérimentale SudExpé montée par des agriculteurs, est une référence pionnière des vergers en agriculture biologique.

## LES PRATIQUES DES EXPLOITATIONS

Les enquêtes confirment d'une part, la prédominance chez les exploitants engagés, des certifications en agriculture biologique (AB) et en haute valeur environnementale (HVE) et d'autre part, leur diversité sur le territoire.

A titre d'information, la certification «Vergers écoresponsables» équivaut au 2<sup>ème</sup> niveau sur les 3 classifications de la HVE.



55 exploitations (soit 48%) déclarent avoir des infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares, murets.) propices à la biodiversité autour de leur parcellaire.

15% ont recours à la méthode dite de «confusion sexuelle», technique de lutte contre les parasites et les insectes en perturbant leur système hormonal de reproduction par la diffusion de phéromones. Elle est utilisée en viticulture et en arboriculture.

Dans des proportions similaires, seulement 15% des exploitations ont accès à une aire de lavage collective et ou individuelle pour traiter les effluents phytosanitaires.

## LES PRATIQUES DES EXPLOITATIONS (suite)

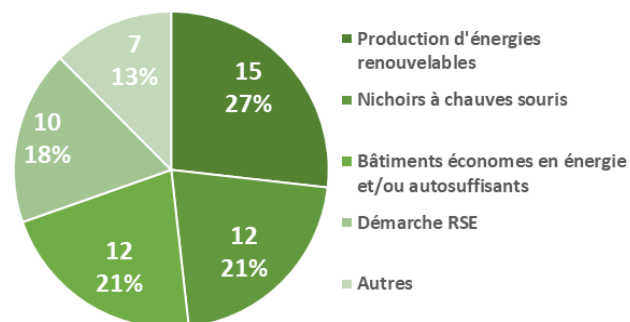
Les enquêtes montrent également une prise de conscience notable de la profession agricole du Pays de Lunel avec la mise en œuvre de démarches variées en faveur de l'environnement.

Les énergies renouvelables suscitent chez les agriculteurs, un intérêt particulier aussi bien pour la production que pour réaliser des bâtiments agricoles économes et/ou autosuffisants.

A relever également, 10 exploitations intègrent leur approche environnementale au sein d'une démarche dite de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Afin de contribuer positivement aux enjeux du développement durables tout en étant économiquement viable, les exploitations agricoles intègrent volontairement les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Autre pratiques en faveur de l'environnement



## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution réglementaire dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement ont progressivement conduit, lors des vingt dernières années, à ce que les enjeux environnementaux soient davantage intégrés dans les documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, SCoT).

Le questionnaire à destination des agriculteurs a ainsi été amendé d'un volet dédié au phénomène du changement climatique, afin d'appréhender ses effets sur l'activité agricole et d'identifier des leviers en matière de planification territoriale.

Cette démarche devrait aussi permettre sous le prisme agricole, d'apporter des éléments de cadrage pour la déclinaison d'autres outils stratégiques tels que :

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

## PERCEPTION

Le résultat des enquêtes indique que les effets changement climatique seraient assez majoritairement reconnus au sein de la profession agricole.

Cette prise de conscience estimée à plus de 83% serait une fourchette haute car 27% des enquêtés n'ont pas répondu sur ce volet.

Changement climatique, des effets sur votre activité ?



D'après le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, les effets du changement climatique se caractérisent par une augmentation de la température moyenne planétaire, un taux d'élévation du niveau marin et de l'acidité de ses eaux superficielles, l'augmentation du nombre de journées estivales (>25°C) ainsi que la perturbation des grands équilibres écologiques.

A moyen et long terme sont attendus des événements météorologiques extrêmes liés à l'évolution du climat, modifiant leur fréquence, leur intensité, leur répartition géographique et leur durée.

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (suite)

Les effets du changement climatique sur l'activité agricole identifiés à l'échelle du Pays de Lunel, sont considérés pour les exploitations comme :

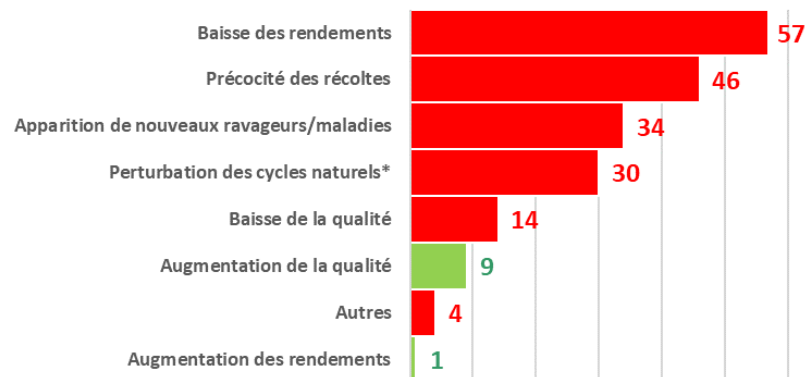
- Impactants voire irrémédiables à plus de 57%
- Ayant peu d'incidence ou surmontables à 34%
- N'ayant aucun effet dans 8% des cas

Parmi les événements climatiques observés, les plus significatifs relèvent de la sécheresse. Par ordre d'importance de leur impact, on compte les épisodes de canicule, l'assèchement des sols et la baisse des précipitations.

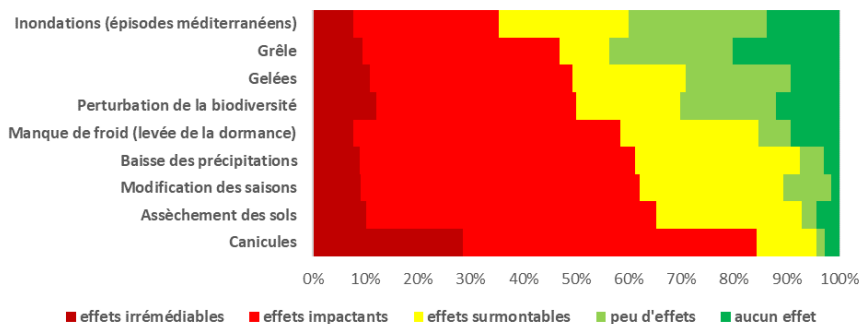
Leur impact sur l'activité agricole est par ailleurs accentué par l'allongement des périodes estivales et un adoucissement des températures en hiver.

De manière empirique, il semble que les effets sur les productions agricoles - très majoritairement négatifs - sont nettement observables par les agriculteurs depuis moins de dix ans.

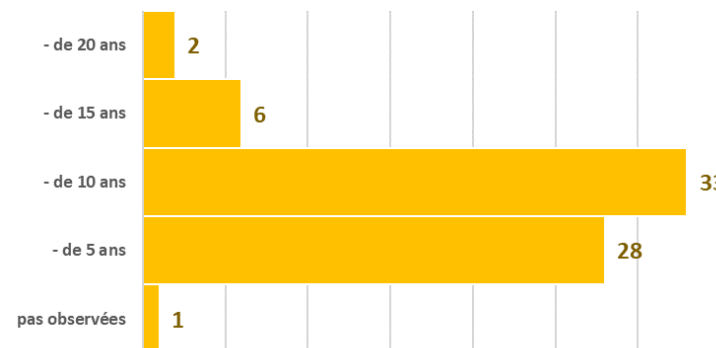
### Conséquences observées sur les productions



### Evaluation de l'impact du changement climatique sur l'activité



### Conséquences observées depuis



## CE QU'IL FAUT RETENIR

### IRRIGATION

- 70% pratiquent l'irrigation,
- 80% de l'eau vient de BRL
- Les viticulteurs sont les utilisateurs les plus nombreux, majoritairement en goutte à goutte

### DÉMARCHES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

- 12 communes ont des surfaces engagées dans des démarches environnementales
- Des surfaces en bio (AB) qui vont doubler d'ici 2021
- Les communes du Sud concentrent le plus de surfaces et d'exploitants engagés

- Plus d' $\frac{1}{3}$  des exploitations enquêtées sont engagées dans des démarches environnementales
- 33 exploitations certifiées AB

- Les certifications AB et HVE sont les certifications les plus développées
- Fort essor récent de la HVE, particulièrement par le biais des structures collectives (arboriculture, viticulture)

### PRATIQUES VERTUEUSES

- Plusieurs sont présentes sur le territoire : infrastructures agroécologiques (haies, murets, mares...), confusion sexuelle pour limiter les traitements insecticides, abris à chauve souris, démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises...

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Il est reconnu impactant sur l'activité agricole à 57%
- Les effets sont particulièrement notables depuis 10 ans
- Les principaux effets sont la baisse de rendements, la précocité des récoltes, l'apparition de nouveaux ravageurs et/ou de maladies

# FONCTIONNEMENT DES EA

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Les réponses des exploitations sur leur patrimoine bâti ont permis de dresser une typologie du bâti des exploitations du territoire, de leurs vocations et de leur localisation.

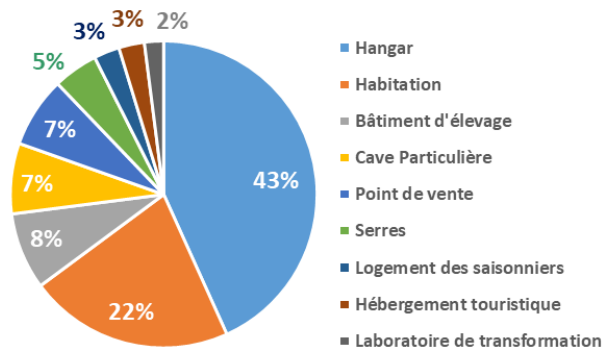
## TYPLOGIE DU BÂTI

Avec deux tiers des bâtiments dévolus au stockage et au logement, ces constructions sont les plus nombreuses parmi notre échantillon d'exploitations agricoles.

Les bâtiments spécifiques aux différentes OTEX sont de l'ordre de 22% (élevage, cave particulière, serre, laboratoire de transformation) et 10% des constructions sont dédiées à l'accueil du public (agritourisme, vente directe sur le site d'exploitation).

La présence plus prononcée de grandes cultures, d'arboriculture, de maraîchage et de pépinières, génère un besoin en main d'œuvre plus conséquent et saisonnier. Ainsi, le logement des saisonniers s'élève à une part notable de 3%.

Typologie du bâti des EA

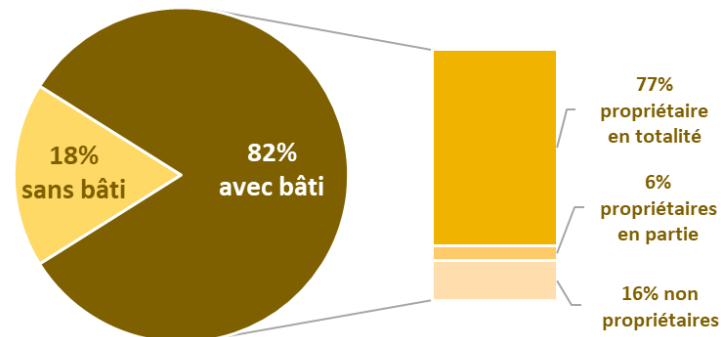


Outre l'importance du stockage du matériel lié à la mécanisation des exploitations, ces résultats soulignent l'offre limitée d'accueil du public. Ils soulèvent surtout, la nécessité d'évaluer précisément les besoins en logements individuels et collectifs. Et ce, afin de garantir la rationalisation des déplacements et l'opérationnalité des exploitations.

Dans une très grande majorité, les exploitations agricoles de l'échantillon peuvent compter sur du bâti agricole à 82% dont l'usage de plus des 3/4 est en pleine propriété.

Du point de vue prospectif, cela laisse aussi supposer que 18% des exploitations restantes pourraient nécessiter des bâtiments agricoles. Et ce d'autant plus, que parmi ceux bénéficiant de bâti, 16% sont notamment en « précarité immobilière » sous la forme de locations ou prêts à titre gracieux.

Bâti et patrimoine agricole des chefs d'EA

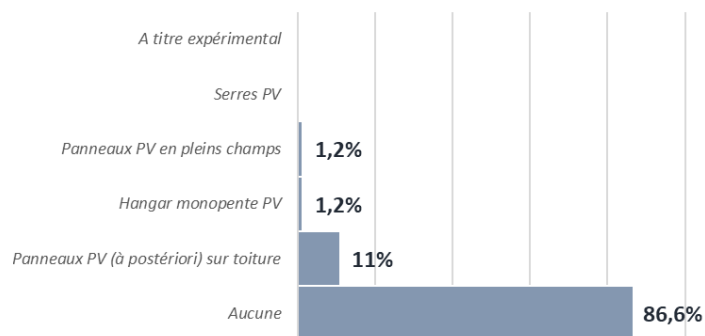


## TYPOLOGIE DU BÂTI (suite)

La vacance de bâti concerne de manière très négligeable les constructions à vocation agricoles. Le taux d'occupation à hauteur de 92% laisse entendre une optimisation de ces bâtiments.

Quant aux installations photovoltaïques parmi les réponses, elles représentent une part limitée mais notable. 14,4% des exploitations agricoles déclarent bénéficier d'une installation, très majoritairement avec des panneaux posés à postériori sur toiture.

Les installations photovoltaïques des EA



## LOCALISATION DU BÂTI

Des tendances ressortent lorsque la question de la localisation des constructions est abordée.

60% des sièges d'exploitations comprennent sur le même site, le logement et les bâtiments techniques agricoles. Quant aux 40% restants, le caractère disjoint est de nature à augmenter les déplacements pendulaires des exploitations à leur parcellaire.

Habitation et bâtiments techniques



Afin d'évaluer grossièrement le taux d'incidence de conflits d'usages entre pratiques agricoles et urbaines (résidentielles, industrielles et/ou économiques), une analyse de l'emplacement des exploitations enquêtées a permis de définir leur répartition vis-à-vis des secteurs d'agglomération.

1/4 des exploitations ont leur bâtiments techniques au sein de l'agglomération et 9% sont en limite d'urbanisation. Ainsi plus d'1/3 des activités agricoles sont exposées à risque de conflits d'usages récurrents, susceptibles de déboucher sur la nécessité un déplacement de siège et l'application rigoureuse des distances de réciprocité.

Localisation des bâtiments techniques



## LA DESSERTE AGRICOLE

Les deux axes du SRADDET fixent des objectifs en matière de rééquilibrage régional et de nouveau modèle de développement des territoires.

Dans ce dernier volet, l'agriculture fait l'objet d'un traitement en vue d'atteindre l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2040 en Occitanie.

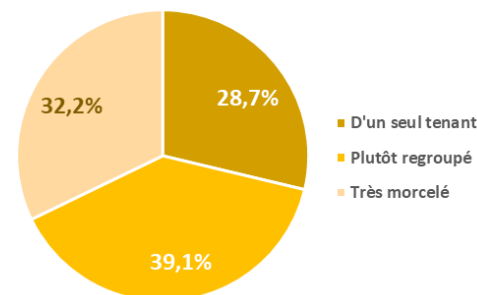
Afin de reconnaître pleinement la multifonctionnalité de l'agriculture, il convient aussi de décliner la question de la mobilité des exploitations dans le cadre de leur activité.

Et ce d'autant plus que 40% des sièges ont leurs bâtiments techniques séparés de leur logement et que 39% des enquêtés estiment avoir un parcellaire très morcelé.

Dans ces cas de figure, il est constaté que les migrations pendulaires (logement-bâtiment technique-parcelles) influent sur la rentabilité économique de l'exploitation agricole, au travers :

- du bilan carbone,
- du temps de travail effectif sur le parcellaire,
- de la réactivité en cas d'évènement climatique préjudiciable aux cultures et aux animaux

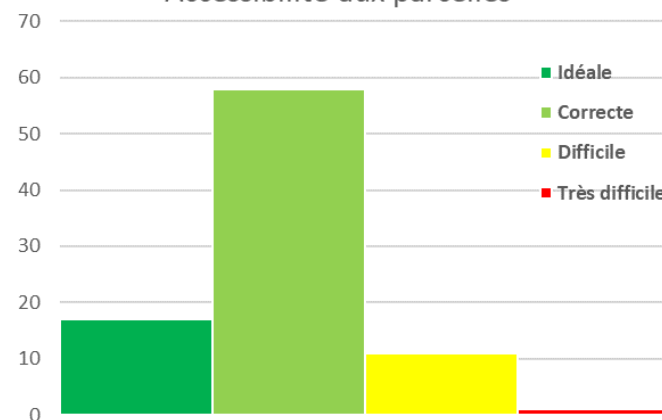
Etat du parcellaire des EA



## L'ACCESSIBILITÉ AU PARCELLAIRE

Etant donné que  $\frac{2}{3}$  des exploitations déclarent profiter d'un parcellaire d'un seul tenant et plutôt regroupé, le territoire du Pays de Lunel ne semble pas présenter de difficultés d'accessibilités aux parcelles pour la majorité des enquêtés.

Accessibilité aux parcelles





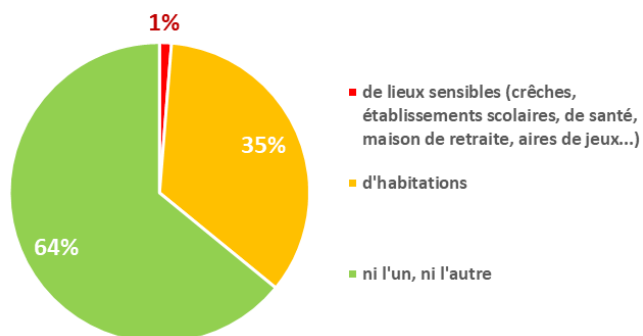
## LES CONFLITS D'USAGES (suite)

S'agissant des traitements phytosanitaires, l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 définit les lieux « sensibles » au regard de la vulnérabilité des personnes. Cela regroupe les crèches, les écoles et les établissements de santé.

En y agrégeant les déclarations de travail des terres à proximité immédiate des zones résidentielles, les résultats de l'enquête indiquent que 36% des exploitations sont concernées.

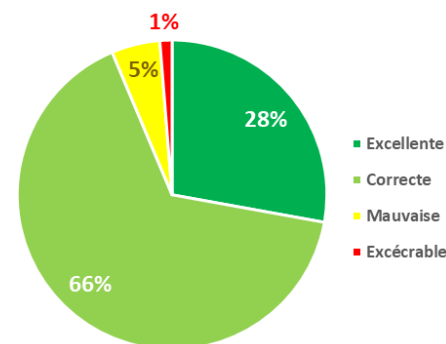
Et ce, soit par le respect de l'arrêté, soit par la charte « Riverain », représentant respectivement 1% et 35% des exploitations se prononçant. Ce qui permet d'évaluer de conséquent, le risque de conflits d'usages sur cette thématique.

Parcellaire et lieux sensibles



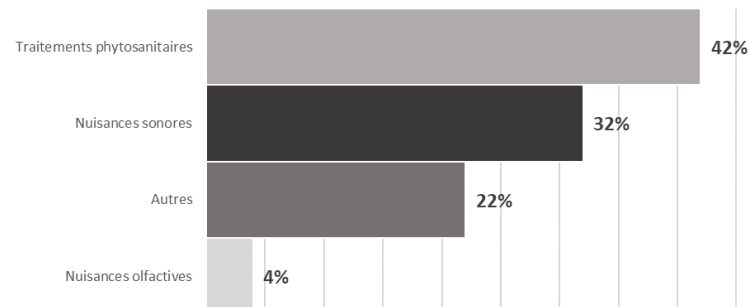
De manière générale (et contrairement aux idées reçues), il semble dans la pratique, que les tensions entre pratiques résidentielles et agricoles soient très minoritaires : seulement 6% des exploitations expriment rencontrer des difficultés avec leur voisinage.

Relation des EA avec le voisinage



Sur le Pays de Lunel, lors des (rares) situations de conflits d'usages déclarés, les traitements phytosanitaires et les nuisances sonores sont les motifs les plus fréquents dans les proportions indiquées dans le graphe ci-après.

Objet des conflits d'usages (en%)

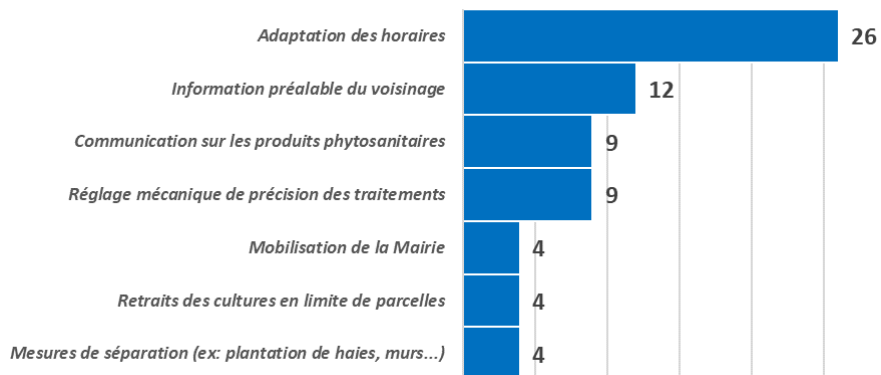


## LES CONFLITS D'USAGES (suite)

Indépendamment des mesures coercitives ou incitatives (arrêtés, chartes), la profession agricole du Pays de Lunel - souvent à titre individuel - a développé des adaptations en réponse aux conflits rencontrés.

Parmi les solutions les plus employées et par ordre d'importance, on compte l'adaptation des horaires de passage pour les machineries agricoles et l'information en amont des riverains.

Adaptation des pratiques en cas de conflits



## CE QU'IL FAUT RETENIR

### LE BÂTI AGRICOLE

- Plus de 40% du patrimoine des exploitations est dévolu au stockage
- 22% sont dédiés aux bâtiments techniques

- 18% des EA n'ont pas de bâti et 16% bénéficiant d'un bâti sont en « précarité immobilière »
- 10% des bâtis existants sont liés à la vente directe et/ou l'agritourisme (hébergement)
- Un très bas taux de vacance immobilière agricole

### PARCELLAIRE ET ACCESSIBILITÉ

- 40% ont le logement disjoint des bâtiments agricoles
- $\frac{2}{3}$  ont parcellaire plutôt regroupé
- 32% des enquêtés ont un parcellaire très morcelé

- L'accessibilité aux parcelles est satisfaisante à 70%
- Pour les 30% restants, le défaut d'entretien et le sous-calibrage des routes sont avancés

### PROTECTION DES RIVERAINS

- 34% ont leur bâti en zone ou en limite urbaine
- 1% sont à proximité de lieux sensibles et 34% d'habitations

- 6% ont des conflits d'usages, majoritairement pour des motifs de traitements phytosanitaires et nuisances sonores
- Des solutions individuelles mises en place pour éviter les conflits: adaptation des horaires de traitements, information préalable au voisinage

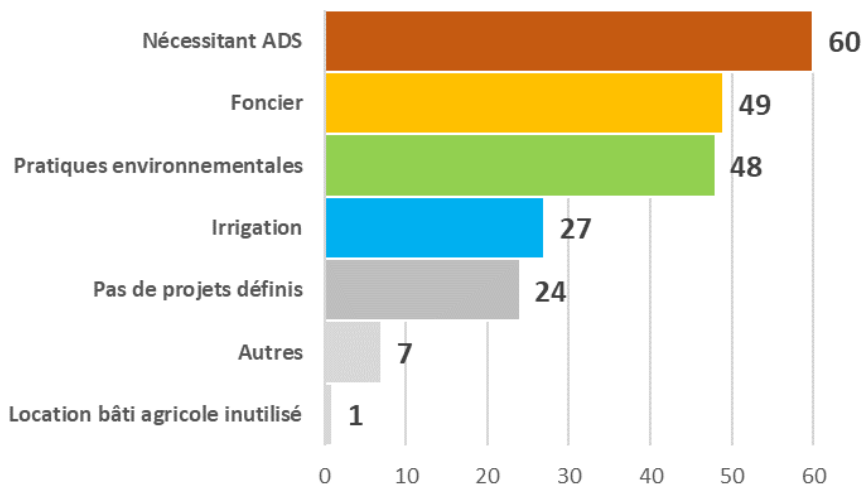
# PROJETS DES EXPLOITATIONS

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## NATURE DES PROJETS

L'analyse des projets agricoles recensés lors des enquêtes a permis de distinguer les besoins en plusieurs catégories comme décrit dans l'histogramme ci-dessous.

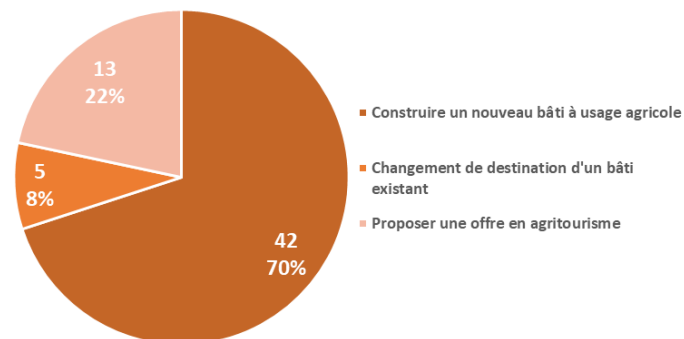
Orientations et nbe des projets d'EA recensés



Plusieurs postes relèvent de la gestion et l'aménagement du territoire, dont les plus importants par ordre de priorité sont les autorisations des droits des sols (ADS), le foncier et les pratiques environnementales.

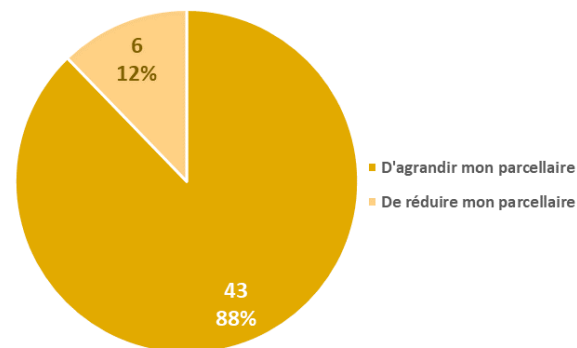
Parmi les 60 projets qui nécessiteraient une autorisation d'urbanisme, 70% sont pour des constructions nouvelles à vocation agricole stricte (bâti pour du stockage, technique) et aussi complémentaire, avec 22% de souhaits de développer une offre agritouristique.

60 projets nécessitant l'ADS



Quant au besoins en foncier agricole, le souhait de 88% d'agrandir le parcellaire témoigne d'une dynamique de maintien et de développement de la profession agricole du territoire.

49 projets fonciers

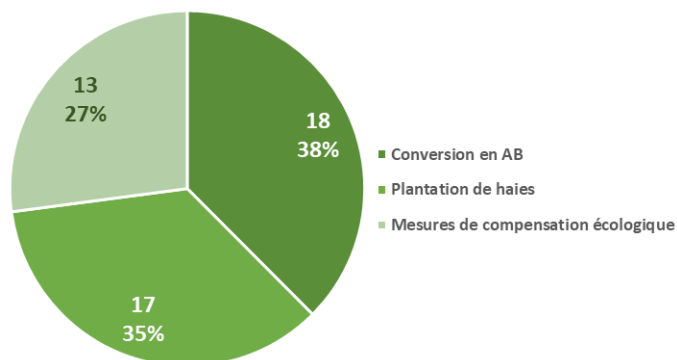


## NATURE DES PROJETS (suite)

Avec 48 projets, les agriculteurs du Pays de Lunel enquêtés manifestent également un intérêt pour les démarches environnementales.

Les projets de conversion en agriculture biologique continuent d'augmenter. Ce type de valorisation des productions séduit de nouveaux agriculteurs pour répondre aux attentes sociétales et environnementales.

48 projets agricoles environnementaux

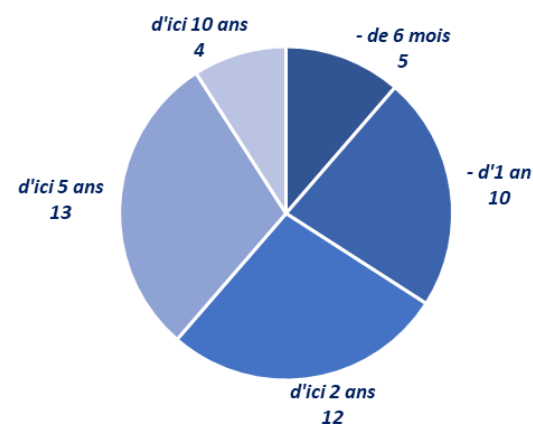


Plus d' $\frac{1}{3}$  envisagent la plantation de haies sur leurs parcelles agricoles, afin de recréer des corridors et des réservoirs pour la biodiversité.

Les incitations financières contribuent aussi à ce que 27% des agriculteurs s'engagent davantage à la mise en place à des mesures de compensation écologiques.

Parmi les 192 projets, 44 exploitations envisagent leur concrétisation à un horizon proche, avant l'échéance du projet de SCoT du Pays de Lunel.

Temporalité des projets



## LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Un focus sur les projets de constructions individuelles a été réalisé afin de préciser et :

- D'estimer le nombre de constructions et le besoin correspondant en surface de plancher,
- De localiser les constructions par communes concernées,
- D'identifier la typologie des constructions envisagées,
- D'évaluer les échéances dans le temps.

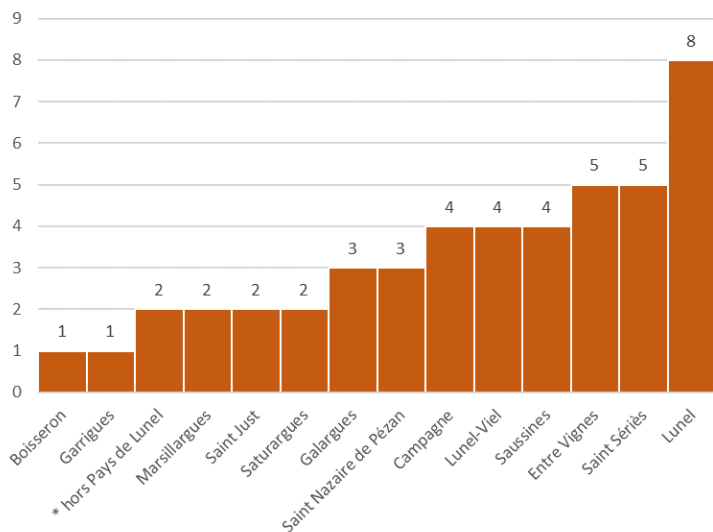
## LES PROJETS DE CONSTRUCTION (suite)

Les enquêtes font état de 46 projets définis de constructions à vocation agricole, dont la surface totale de plancher serait comprise dans une fourchette allant de 8.350 m<sup>2</sup> à 19.010 m<sup>2</sup>.

Comme évoqué précédemment, ces résultats sont certainement sous-évalués. Ils ne constituent qu'une vision partielle des besoins individuels agricoles sur le territoire, au regard de l'échantillon enquêté et des déclarations effectuées par les exploitations.

Le répartition du nombre de projets est assez équilibrée entre le Nord (25) et le Sud (21) du Pays de Lunel.

46 projets de constructions envisagées



Les enquêtes ont permis de faire émerger l'intérêt de 30 agriculteurs pour des projets de constructions mutualisés, en particulier pour une aire de lavage collective. A ce jour, près d' $\frac{1}{3}$  des exploitations n'ont toujours pas accès à ce type de service pour traiter leurs effluents.

Outre le projet d'agriculture de développement local envisagé par la communauté de communes sur Entre-Vignes, un projet d'un nouveau caveau de vente de la structure coopérative des Vignerons de Saint-Christol est en cours de réflexion.

Un travail complémentaire serait nécessaire, spécifique auprès des organisations professionnelles agricoles (OPA), afin d'obtenir une prospective des besoins collectifs des différentes filières, à l'horizon du SCoT.

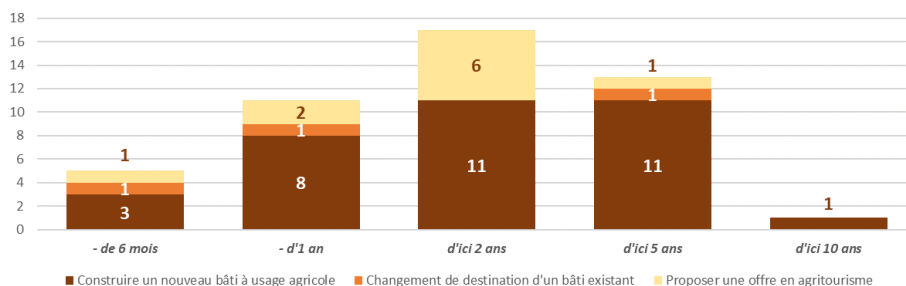
Cette démarche aurait d'ailleurs un autre intérêt pour le développement économique du territoire, dans le cadre du dispositif ERC (éviter/ réduire/compenser) appliqué à l'agriculture.

## DES CONSTRUCTIONS DÉJÀ PLANIFIÉES

Parmi les 60 vellétités de demandes nécessitant une autorisation des droits des sols (construction, changement de destination et agritourisme), 48 projets sont déjà prévus à une échéance inférieure à 10 ans.

## DES CONSTRUCTIONS DÉJÀ PLANIFIÉES (suite)

48 projets nécessitant l'ADS à échéance planifiée

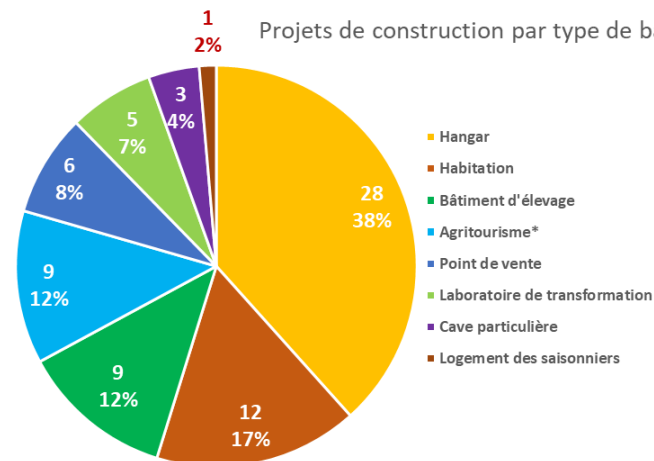


Au vu des propres échéances fixées par les exploitations, il semble que la temporalité des projets de constructions relève du court voire du très court-terme.

Quant à la proportion des vocations du bâti de ces demandes explicites, 20% concernent des demandes pour développer l'agritourisme, plus de 70% pour des bâtiments techniques et 2% relèvent du changement de destination d'un bâtiment agricole.

Dans ces « futures » demandes, on retrouve les postes importants que sont les bâtiments liés au stockage des récoltes, des animaux et du matériel, le logement et les activités complémentaires (agritourisme et vente directe sur l'exploitation)

Projets de construction par type de bâti

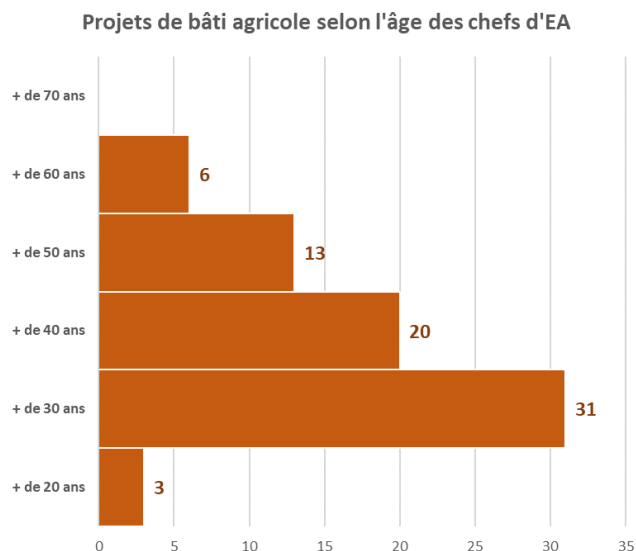


## NÉCESSITÉ DES DEMANDES

Les constructions agricoles sont l'expression urbaine d'un besoin économique permettant souvent de maintenir et de développer une activité agricole existante.

Surtout, elles conditionnent de nombreuses installations de nouveaux agriculteurs. Ces tendances sont confirmées par les résultats de l'enquête. Au vu du nombre de bâtiments envisagés (73) selon la classe d'âge des chefs d'exploitations, 73% de demandes sont faites par la tranche (30-50 ans) ayant le taux de professionnalisation les plus élevés.

## NÉCESSITÉ DES DEMANDES (suite)



Sous réserve du respect des notions de justification de viabilité économique et technique de l'activité agricole, la notion de pérennité de ces projets semble assurée.

Notamment au regard du fort taux de professionnalisation des chefs d'exploitations (pour les plus de 30 ans) et des choix de maintenir l'activité agricole, même après légal de départ.

## ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDES ADS

Les bâtiments agricole présentent parfois des surfaces conséquentes ou être soumis à des exigences paysagères selon leur implantation.

Par conséquent lors des enquêtes, lorsqu'un projet de construction a été recensé auprès d'un chef d'exploitation agricole, une sollicitation a été réalisée sur leurs besoin d'accompagnement architectural et/ou d'insertion paysagère.

Au vu des réponses, moins de la moitié (47%) manifestent un intérêt pour un accompagnement permettant l'insertion paysagère de leur projet de construction agricole.

Accompagnement architectural et paysager



## CE QU'IL FAUT RETENIR

192 PROJETS RECENSÉS

Dont :

- 31% relèvent de l'autorisation des droits des sols
- 25% relèvent du foncier (agrandissement)
- 25% relèvent de démarches en faveur de l'environnement

60 PROJETS INDIVIDUELS DE CONSTRUCTIONS

Dont:

- 46 projets individuels clairement définis
- Soit un besoin minimum de surface de plancher compris entre 8.350 m<sup>2</sup> à 19.010 m<sup>2</sup>
- Une demande équitablement répartie sur le territoire
- Des échéances rapprochées (- de 5 ans à 10 ans)

- Des besoins diversifiés en bâti
- La construction de hangars constitue la plus forte demande
- Une solide volonté de développer l'agritourisme
- L'habitation reste une demande forte à (mieux) considérer

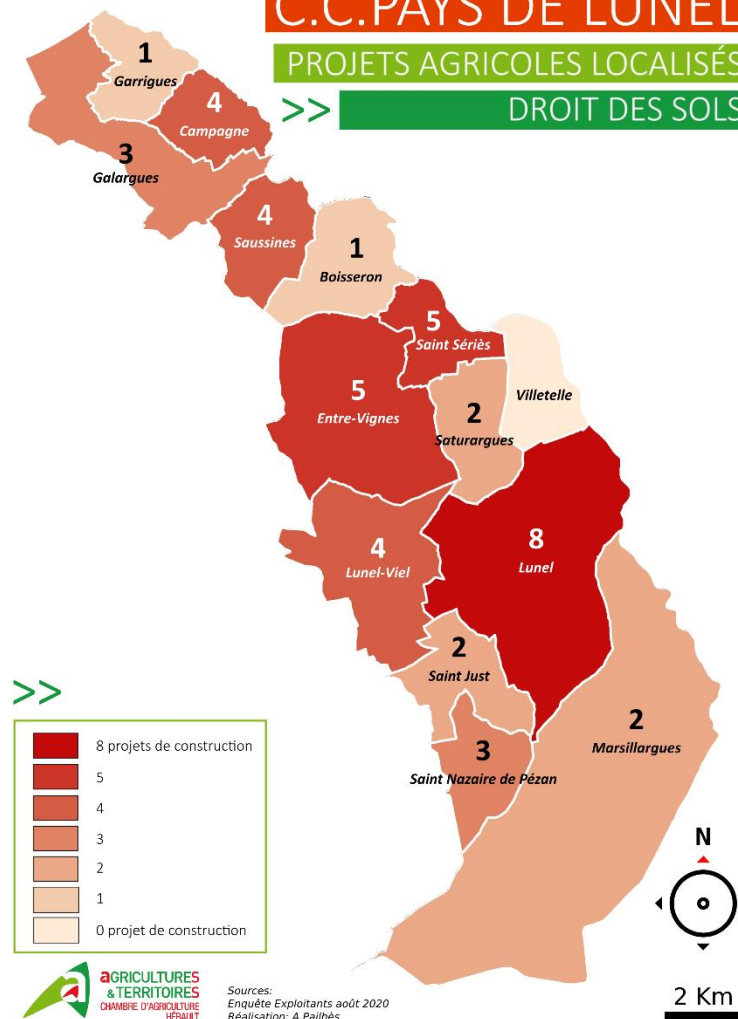
PROJETS COLLECTIFS

- Intérêt noté pour les aires de lavage collectives
- Des projets d'organisation professionnelles agricoles à faire émerger et à accompagner

**C.C. PAYS DE LUNEL**

PROJETS AGRICOLES LOCALISÉS

>> DROIT DES SOLS



ATTENTE DES EXPLOITATIONS

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## PRIORITÉS DES AGRICULTEURS

Les agriculteurs ont classé par ordre de priorité une liste d'actions permettant selon eux d'assurer lisibilité et pérennité pour leur exploitation.

Les trois principales priorités par exploitation ont permis de définir des tendances, classées selon trois thèmes sur le graphe ci-dessous :

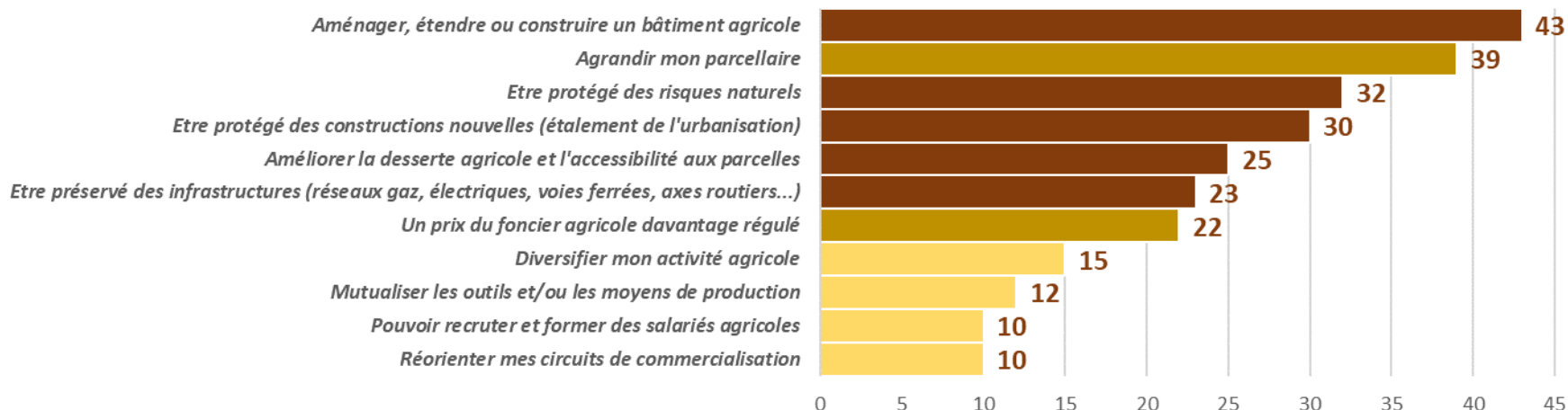
- **En Foncé** : Actions dont les outils de planification territoriales (SCoT, PLUi, PLU, Cartes communales, PPRI) sont un levier majeur, avec une incidence directe sur leur activité.

- **Intermédiaire** : dépendent des volontés politiques d'aménagement local et de coordination avec les établissements fonciers (Safer, EPF...)
- **En Clair** : Ce sont les actions d'ordre économique et d'orientation, à l'échelle individuelle des exploitations ou des filières agricoles.

Les attentes mettent principalement en relief les enjeux liés au droit de l'urbanisme, à la gestion du territoire et de son foncier agricole. Les choix dans le SCoT et les PLU seront déterminants dans le devenir des exploitations.

Les enjeux « secondaires » (clair) devront relever d'un accompagnement agricole spécifique (animation, ingénierie financière, etc...).

### Pérennité de EA : Top 3 des priorités



## DÉMARCHES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

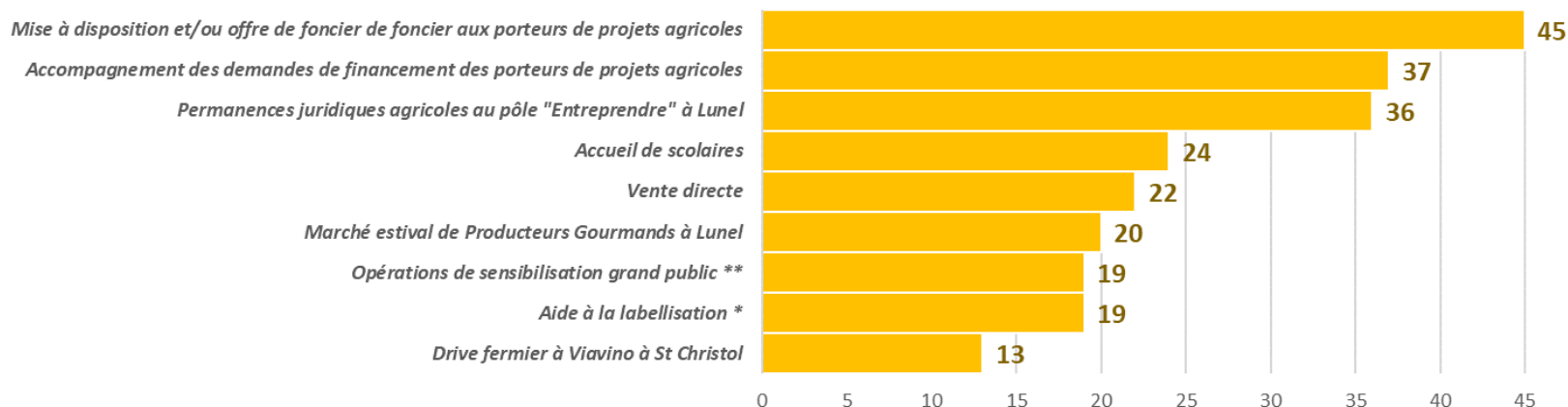
Sur son territoire, la communauté de communes du Pays de Lunel propose déjà ou souhaite développer des actions en faveur de l'agriculture avec le concours de la Chambre d'agriculture.

Parmi les actions mises en œuvre, celles relatives à l'offre de foncier agricole et l'accompagnement financier et juridique des exploitations sont celles qui suscitent le plus d'intérêt.

L'orientation vers le grand public est également recherchée, mais avec des attentes variées et plus spécifiques.

Et ce, que soit sur le siège d'exploitation (accueil de scolaires, vente directe, aide à la labellisation, opérations de sensibilisation à l'agriculture) ou dans le cadre de démarches collectives (drives fermiers, marchés estivaux, évènementiels).

Intérêts des chefs d'EA par les actions menées



# LE DISPOSITIF E.R.C.

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## LE PRINCIPE E.R.C.

L'objectif du dispositif ERC est l'évitement et la réduction des impacts des projets d'aménagement dans une logique de gestion économe de l'espace et de préservation environnementale.

Les espaces concernés sont ceux à vocations agricoles et naturelles, ainsi que la biodiversité et l'économie agricole d'un territoire.

## APPLICATION À L'AGRICULTURE

Le principe ERC priorise l'évitement et la réduction de l'impact d'un projet dans son ensemble, sur l'agriculture. Le décret d'application du 31 août 2016 précise que l'examen de ces mesures soit correctement étudié.

Seule la justification de l'impossibilité et l'insuffisance d'évitement et de réduction de l'impact, permet d'envisager la mise en place de mesures compensatoires agricoles collectives.

L'ensemble des dispositions ERC sont soumises à l'approbation du Préfet après avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

## RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures ERC appartient au maître d'ouvrage (public ou privé) en charge du projet.

## MESURES D'ÉVITEMENT

La notion d'évitement se doit d'être traitée en amont des projets. La mise en œuvre de ces derniers n'étant possible que si le document de planification le permet.

C'est pourquoi, l'élaboration ou la révision d'un documents d'urbanisme (SCoT, PLU intercommunal, PLU, Carte communale) est la 1<sup>ère</sup> étape clé dans la conformité au principe E.R.C.

Une réflexion sur l'évitement pourra être engagée à partir des besoins de consommation d'espace (définis et localisés) et d'une 1<sup>ère</sup> estimation dressée des secteurs concernés sur la base de :

- l'assolement
- l'irrigation
- des surfaces engagées en agriculture biologique
- la valeur vénale (intégrant notamment le classement en AOC)

Ainsi, cela permet de faire une première évaluation financière de l'impact de chaque projet sur l'agriculture et ainsi estimer le montant des éventuelles compensations agricoles.

## MESURES D'ÉVITEMENT (suite)

Les montants peuvent parfois être dissuasifs et représente donc une information importante à connaître le plus tôt possible.

Ces premières informations essentielles visent à alimenter la réflexion sur l'opportunité des projets (localisation, emprise).

Dans son rôle d'orientation, le SCOT peut infléchir ce type de posture auprès des maîtres d'ouvrages, ainsi qu'aux bureaux d'étude qui les accompagnent.

Les éléments permettant de réaliser l'estimation sont intégrés dans les fiches « communes ». Non seulement ils alimenteront la séquence d'évitement, mais ils constitueront un socle de diagnostics agricoles pour la déclinaison du SCoT pour les documents d'urbanisme (PLU intercommunal, PLU, Carte communale) de chaque commune du Pays de Lunel.

# LES FICHES « COMMUNES »

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

# TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



MAISON DES AGRICULTEURS - Bat. A  
Mas de Saporta CS 10010  
34875 LATTES CEDEX

<https://herault.chambre-agriculture.fr>